



## Assemblée générale

Distr. générale  
5 septembre 2002  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquante-septième session

Point 86 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions de politique macroéconomique :  
produits de base**

## **Tendances et perspectives mondiales concernant les produits de base**

### **Note du Secrétaire général**

Le Secrétaire général a l'honneur de présenter à l'Assemblée générale, en application de sa résolution 55/183 du 20 décembre 2000, le rapport ci-joint (voir annexe)\*\*, établi par le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

---

\* A/57/150.

\*\* Le rapport a été présenté en retard afin d'assurer qu'il soit établi sur la base des statistiques les plus récentes disponibles.



**Annexe****Rapport du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur les tendances et perspectives mondiales concernant les produits de base***Résumé*

Les exportations mondiales de produits de base autres que les combustibles ont progressé plus lentement que les exportations totales pendant la décennie 1990-2000. Les exportations de matières premières agricoles ont en fait diminué en valeur de 1996 à 2000. La part des pays en développement dans les exportations mondiales de produits de base a légèrement augmenté bien qu'elle reste encore en deçà des niveaux atteints avant 1985. La part des pays africains a continué de régresser. Un grand nombre de pays en développement reste tributaire des exportations de quelques produits de base. Les prix des produits de base ont continué de chuter et, en dollars courants des États-Unis, ils atteignent aujourd'hui un niveau comparable à celui qu'ils avaient au début des années 70. Depuis 1997, les prix de certains produits de base dont le café, le coton et le sucre se sont effondrés au prix d'importantes pertes économiques et d'une pauvreté accrue dans plusieurs pays en développement.

Si l'élimination des contraintes pesant sur l'offre revêt une importance fondamentale, deux problèmes majeurs appellent l'attention urgente de la communauté internationale dans le domaine des produits de base : la chute catastrophique des prix de certains produits de base et la poursuite des politiques de soutien agricole par les pays développés. La communauté internationale devrait mobiliser des ressources pour financer la contraction de la capacité de production des produits de base dont les prix se sont effondrés. On devrait au minimum limiter radicalement, voire même abolir, les systèmes de soutien dont bénéficient les producteurs des pays développés en concurrence avec des producteurs des pays en développement dans un même secteur.

À long terme, les pays en développement auront besoin d'une aide pour améliorer leur capacité de production, la qualité de leurs produits et leur participation aux chaînes de la plus-value internationale. Des facteurs institutionnels comme la pénurie d'informations sur les marchés, l'accès insuffisant aux techniques et aux facteurs de production, le manque de services de vulgarisation, les difficultés d'accès au financement et le manque d'organisation et de coopération entre les firmes nationales opposent de formidables obstacles à l'essor des exportations de produits de base et à leur diversification. Les mesures prises dans ces domaines par les gouvernements à titre individuel et par la communauté internationale avec la participation active du secteur privé peuvent avoir un impact favorable sur les moyens d'existence des producteurs de produits de base des pays en développement. Pour que les exportations agricoles des pays en développement puissent accéder beaucoup plus facilement aux marchés, il faudra, outre une réduction marquée et cohérente des subventions, soit une baisse beaucoup plus prononcée des tarifs douaniers, soit un net accroissement des volumes admis à des tarifs plus bas, voire

même, de préférence, les deux. Dans ce contexte, il faudra également parer aux problèmes que pose la libéralisation aux pays importateurs nets de produits alimentaires et aux exportateurs spécialisés qui dépendent d'un ou deux produits de base.

Il conviendrait d'appuyer la coopération internationale entre producteurs et consommateurs et d'étendre les activités du deuxième guichet du Fonds commun pour les produits de base. Il faudrait en particulier mettre davantage de ressources à la disposition de ce Fonds pour financer la recherche et le développement et les services de vulgarisation dans les pays en développement.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Évolution récente de l'économie mondiale des produits de base . . . . .	1-12	4
A. Le commerce et la production des produits de base dans les pays en développement . . . . .	1-4	4
B. Prix des produits de base . . . . .	5-12	5
1. Évolution des produits de base à long terme . . . . .	5-6	5
2. Chute récente des prix et produits de base . . . . .	7-11	5
3. L'écart entre les prix internationaux et les prix à la consommation . . . . .	12	6
II. Les marchés internationaux des produits de base . . . . .	13-34	6
A. Évolution du système commercial mondial . . . . .	13-22	6
1. Protectionnisme et subventions agricoles . . . . .	13-18	6
2. La sécurité alimentaire et le système commercial international . . . . .	19-21	8
3. Produits minéraux et métaux . . . . .	22	9
B. Les structures des marchés et l'économie internationale des produits de base	23-29	9
C. Développement fondé sur les produits de base et diversification . . . . .	30-34	11
III. Évolution récente de la coopération internationale dans le domaine des produits de base . . . . .	35-40	12
IV. Conclusions . . . . .	41-46	13

## I. Évolution récente de l'économie mondiale des produits de base

### A. Le commerce et la production des produits de base dans les pays en développement

1. Si les exportations mondiales totales ont progressé à un rythme annuel moyen de 6,1 % entre 1990 et 2000, les exportations mondiales de produits de base ont augmenté de 3,1 %. Les exportations de produits alimentaires ont culminé en 1996, atteignant 468 milliards de dollars des États-Unis et, par la suite, ont baissé un peu plus chaque année pour s'établir à 429 milliards de dollars en 2000. Les exportations mondiales de minéraux et de métaux ont progressé à un rythme annuel relativement stable de 3,8 % en moyenne pendant cette période tandis que les exportations mondiales de matières premières agricoles ont atteint leur plus haut niveau en 1995-1996 pour revenir avant 2000 à un niveau légèrement inférieur à celui de 1990<sup>a</sup>. La part des pays en développement dans les exportations mondiales de produits alimentaires a légèrement augmenté, passant de 29 à 32,4 %, sans pour autant atteindre le niveau de 1985, soit 34,7 %. Si les pays en développement d'Amérique et d'Asie ont accru leurs parts de marché, celles des pays africains ont diminué. On retrouve le même profil d'évolution dans le secteur des minéraux et des métaux, bien que la part de l'ensemble des pays en développement ait légèrement augmenté, la part de l'Asie ayant fortement augmenté, celle de l'Amérique ayant stagné et celle de l'Afrique ayant diminué de moitié.

2. Les écarts de croissance entre produits de base reflètent l'évolution des habitudes des consommateurs, certains articles comme le poisson, les fruits et les légumes frais et le tabac connaissant une forte croissance à l'inverse des huiles et graisses animales, du café et des céréales qui progressent plus lentement. L'accroissement des échanges est conditionné par les conditions d'accès aux marchés et les efforts de commercialisation et de promotion déployés par les exportateurs.

3. Comme les exportations totales des pays en développement ont augmenté à un taux annuel moyen de 9,3 % entre 1990 et 2000, plus rapidement que les exportations de produits de base, ces pays dans leur

ensemble ont réduit leur dépendance vis-à-vis des exportations de produits de base lors des 10 dernières années. On note toutefois des écarts d'un pays à l'autre. Le nombre de pays en développement qui dépendent de produits de base autres que les combustibles pour plus de la moitié de leurs recettes à l'exportation était pratiquement le même en 1999 que 10 ans auparavant, à savoir 61 des 144 pays pour lesquels des données étaient disponibles. Si l'on tient compte des combustibles, ce chiffre passe à 88. De nombreux pays dépendent également d'un très petit nombre de produits de base pour leurs recettes à l'exportation : trois produits de base ou moins représentaient plus de la moitié des recettes totales à l'exportation de 61 pays en développement en 1990 et de 46 en 1999, dont 22 exportaient essentiellement des combustibles.

4. Les pays en développement dont la composition des exportations est plus diversifiée enregistrent généralement des taux de croissance économique plus élevés que ceux qui sont tributaires des produits de base. Néanmoins, l'exportation de produits de base, y compris de produits plus élaborés à plus forte valeur pourrait bien être le moyen le plus durable d'accroître les revenus, l'emploi et le bien-être social dans de nombreux pays. Dans plusieurs pays en développement, comme le Botswana, le Chili, la Malaisie et la Thaïlande, la hausse des recettes à l'exportation dans le secteur des produits de base, qui résulte d'un taux de croissance élevé de la demande mondiale et/ou de l'exploitation d'avantages concurrentiels – a fourni les ressources nécessaires à l'investissement dans les capacités et les infrastructures de production, permettant à ces pays de se lancer dans de nouvelles activités productives et de diversifier ainsi leur production et leurs exportations. En revanche, plusieurs autres pays, en particulier parmi les pays les moins avancés, ne sont pas parvenus à générer suffisamment de recettes de leurs exportations de produits de base pour assurer la diversification et la croissance du fait d'une combinaison de facteurs liés à la demande (stagnation de la demande mondiale, chute des prix), de conditions défavorables pour l'accès aux marchés ou l'implantation sur les marchés, de la concurrence des producteurs subventionnés et des contraintes pesant sur l'offre.

## B. Prix des produits de base

### 1. Évolution des produits de base à long terme

5. Les tendances à long terme des prix des produits de base révèlent, outre un accroissement lent de la demande, une augmentation considérable de la productivité. Sur les marchés concurrentiels se caractérisant par une faible élasticité de la demande par rapport aux prix et au revenu, cela se traduit par une chute des prix en valeur réelle et par des gains de productivité se répercutant sur les consommateurs. Les prix sont également conditionnés par d'autres facteurs comme les subventions, l'écart entre le pouvoir de négociation des producteurs et celui des consommateurs et l'excès d'offre par rapport à la demande (dû aux obstacles à la sortie du marché et à l'incapacité de diversifier la production) qui, à eux tous, jouent sur la répartition des gains de productivité et qui ont pesé sur les prix pendant de longues périodes.

6. Depuis 25 ans, de 1977 à 2001, l'indice combiné des prix de tous les produits de base établi par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en dollars des États-Unis a baissé de 53 % en termes réels<sup>b</sup>, c'est-à-dire que les prix des produits de base ont perdu plus de la moitié de leur pouvoir d'achat par rapport aux produits manufacturés. En dollars courants, l'indice a également diminué depuis un quart de siècle, mais dans une moindre mesure (11 %). La chute des prix a été la plus grave pour les boissons tropicales et pour les graines oléagineuses et les huiles végétales. Ces 10 dernières années, seules les huiles végétales et les graines oléagineuses ont vu leur prix légèrement augmenter. En termes nominaux, l'indice des prix des produits de base atteint actuellement un niveau comparable à celui du début des années 70.

### 2. Chute récente des prix et produits de base

7. Les quatre dernières années ont vu l'accélération de cette décade. Jusqu'en mai 2002, l'indice combiné des prix de tous les produits de base a diminué de 17 % en termes réels et de 24 % en dollars courants<sup>c</sup>. L'effondrement a été brutal pour les boissons tropicales qui ont baissé de 55 % en dollars courants alors que d'autres groupes de matières premières agricoles ont chuté de près de 30 % et les minéraux et les métaux de 18 % environ. Les prix de certains produits de base (cacao, sucre, viandes et caoutchouc) ont connu un net

repli entre 1998 et 2000 mais se sont rétablis en 2001-2002. Les prix des métaux et des minéraux sont fortement tributaires des résultats de l'économie mondiale. Bien que les métaux précieux jouent leur rôle habituel de « valeurs refuges », les prix des métaux non ferreux comme le nickel, l'aluminium, le cuivre, le zinc et l'étain ont dégringolé. Bien que les prix des métaux de base se soient légèrement rétablis au début de 2002, du fait de prévisions de croissance économique favorables, la tendance générale reste très négative et les conditions du marché n'incitent pas à l'optimisme.

8. La brutale contraction des prix en dollars des États-Unis est imputable à plusieurs facteurs comme l'appréciation du dollar, les dévaluations des devises des principaux exportateurs de produits de base et le ralentissement général de l'économie. D'autres facteurs ont également contribué à la gravité de ce fléchissement. On observe une offre excédentaire structurelle dans le cas de certains produits de base comme le café. Celle-ci se doit principalement à la hausse de la production, du fait en particulier de l'apparition de nouveaux producteurs et des gains de productivité, de l'accroissement plus lent de la demande (ou à une baisse de la demande en termes absolus : la consommation de café a diminué de moitié aux États-Unis entre 1960 et 2000). Les distorsions du marché peuvent aussi expliquer ce phénomène dans le cas des produits de base comme le coton et le sucre qui sont à la fois produits par des pays développés et des pays en développement de sorte que les pays qui ont déjà libéralisé leur secteur agricole doivent faire face à la concurrence de pays qui accordent un appui généreux à leur agriculture<sup>d</sup>.

9. La chute récente des prix des produits de base a eu des conséquences majeures pour les pays en développement. Bon nombre de ces pays sont économiquement vulnérables et doivent souvent faire face à l'alternance de phase d'expansion et de récession. Ils doivent parer au risque de contraction des rentrées de devises générées par leurs exportations de produits de base, qui se répercute négativement sur leur capacité d'importation, et ils souffrent du renchérissement brutal du prix des produits de base importés comme le pétrole. Par exemple, le Ghana exporte principalement du cacao et de l'or et importe du pétrole. Entre 1998 et 2000, les cours du cacao et de l'or ont diminué de 47 et 5 % respectivement, tandis que le cours du pétrole augmentait de 116 %. Cette

situation s'est renversée en 2001-2002 avec une hausse estimée de 76 % du cours du cacao et une baisse de 15 % du cours du pétrole. La gestion de ces cycles requiert d'importants travaux macroéconomiques.

10. Selon des calculs approximatifs effectués par le secrétariat de la CNUCED, si, entre 1999 et 2002, les prix du café, du sucre et du coton étaient restés au niveau qu'ils avaient atteint en 1998 (lequel constitue, historiquement parlant, leur « moyenne »), les pays producteurs de café, les producteurs de sucre qui exportent sur le marché libre et les pays producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest auraient accru leurs recettes de 19 milliards, 1,4 milliard et 1 milliard de dollars des États-Unis, respectivement.

11. Le café illustre bien ce phénomène. Environ 70 % de l'offre mondiale de café est fourni par de petits exploitants qui sont directement touchés par la chute des prix. Par exemple, la culture du café assure la subsistance de plus de 40 % de la main-d'oeuvre rurale dans des pays comme le Nicaragua. Selon les calculs effectués par OXFAM<sup>e</sup>, les agriculteurs de la République dominicaine qui cultivent le café sur deux hectares ne retirent que 260 dollars des États-Unis par an de la production de café. L'effondrement des prix mondiaux du café touche directement les 125 millions de personnes qui vivent de cette culture. Les conséquences en sont catastrophiques pour ce qui est de l'accroissement de la pauvreté.

### **3. L'écart entre les prix internationaux et les prix à la consommation**

12. L'impact des excédents et de la lenteur de la croissance économique sur les prix des produits de base serait peut-être un peu moindre si les chutes de prix subies par les producteurs se répercutaient entièrement sur les prix payés par les consommateurs finaux. Or, comme la CNUCED l'a décrit dans le rapport sur les tendances et perspectives mondiales concernant les produits de base (A/55/332) qu'elle a présenté à l'Assemblée générale en 2000, la baisse des prix reçus par les producteurs semble se traduire par des profits plus élevés au stade ultérieur de la chaîne de la plus-value, avant que le produit n'atteigne le consommateur final. De manière générale, l'étape de la chaîne de transformation où la concentration est la plus forte tend à accaparer une part importante du prix final, les autres étapes devant se contenter d'une plus petite fraction. Par exemple, comme suite à la baisse récente des prix du coton, l'écart entre les indices des prix du

Comité consultatif international du coton relatifs au coton et au fil de coton pour la campagne 2001/02 a été le plus élevé enregistré depuis la publication du premier indice du coton fibre en 1982<sup>f</sup>. Selon l'Organisation internationale du café (OIC)<sup>g</sup>, les pays producteurs de café ont reçu environ 10 à 12 milliards de dollars des États-Unis sur les 30 milliards dégagés par le marché de détail aux États-Unis à la fin des années 80. Aujourd'hui, alors que les ventes de détail rapportent plus de 70 milliards de dollars des États-Unis, ils n'en reçoivent que 5,5 milliards. Il arrive en revanche que les hausses de prix du produit primaire ne soient pas toujours acceptées aux stades ultérieurs en cas de position forte sur le marché. Ainsi, on a signalé le cas du transformateur de cacao Archer Daniels Midlands qui a réduit la capacité de son usine de traitement en Côte d'Ivoire parce que « le prix des fèves de cacao avait augmenté mais les fabricants de chocolat ne payaient pas davantage pour les produits transformés<sup>h</sup> ». On notera toutefois que les autres producteurs de chocolat ont répercuté sur leurs prix la hausse du prix des fèves de cacao<sup>i</sup>.

## **II. Les marchés internationaux des produits de base**

### **A. Évolution du système commercial mondial**

#### **1. Protectionnisme et subventions agricoles**

13. Bien que les pays développés aient achevé en 2000 d'honorer leurs engagements en vertu de l'Accord sur l'agriculture<sup>j</sup> des Négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay, les droits de douane sur les produits agricoles dans ces pays demeurent élevés. Dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le droit de douane moyen sur les produits agricoles importés des pays bénéficiant de la clause de la nation la plus favorisée (droits NPF) était de 60 % environ, alors que sur les produits industriels il dépassait rarement 10 % (en dehors des textiles et de l'habillement)<sup>k</sup>. La plupart des crêtes tarifaires concernent l'agriculture, y compris les produits agricoles transformés. De plus, les droits de douane frappant les produits agricoles sont parfois très complexes et comprennent des variations saisonnières. En outre, la tendance à l'escalade tarifaire, avec des droits augmentant en fonction du degré de

transformation du produit importé, demeure un problème majeur. À quelques exceptions près, les droits de douane, depuis les Négociations d'Uruguay, augmentent, en pourcentage, non seulement quand on passe des produits bruts aux produits semi-finis, mais aussi quand on passe de ceux-ci aux produits finis, ce qui a un effet d'autant plus lourd que le produit est plus transformé. Cela continue à empêcher les pays en développement d'accroître leurs exportations de produits à forte valeur ajoutée, comme les produits à base de cacao et de café, les fruits et légumes en conserve, le jus de fruit concentré. Enfin, si une multitude d'accords ont effectivement accordé aux pays en développement des préférences tarifaires, les exceptions concernent souvent les produits agricoles. Par exemple, l'initiative prise par l'Union européenne « Tout sauf les armes » offre aux produits des PMA un libre accès aux marchés, et moins de 5 % des produits qui étaient précédemment exportés restent frappés de droits de douane. Toutefois, d'après les simulations, l'impact de l'initiative européenne ne sera qu'un accroissement relativement modeste des exportations des PMA, car 70 % des incidences commerciales positives potentielles découleraient d'un accès en franchise accordé au sucre, au riz et à la banane, mais l'accès en franchise a été différé jusqu'en 2006<sup>l</sup>.

14. Aux termes de l'Accord sur l'agriculture, les pays développés se sont également engagés à réduire de 36 % par rapport à la période de référence (1986-1988) certaines aides à l'agriculture considérées comme entraînant des distorsions commerciales<sup>m</sup>. Comme la période de référence était caractérisée par des niveaux historiquement élevés d'aide à l'agriculture, les réductions effectives constatées au cours de la décennie écoulée n'ont pas été importantes. De plus, l'Accord sur l'agriculture permet de continuer à accorder ces subventions, si on juge qu'elles introduisent moins de distorsions (par exemple les paiements calculés sur la base de la superficie plantée ou découlant de droits historiques), au même niveau ou à un niveau plus élevé qu'auparavant. Ces mesures d'aide, sans viser les prix ou les coûts unitaires de production, réduisent le risque pour les agriculteurs et les incitent à continuer ou à accroître leur production, y compris pour l'exportation. Ainsi, alors que la plupart des mesures qui faussent le commerce, notamment les subventions directes à l'exportation, ont été quelque peu réduites<sup>n</sup>, les productions agricoles des pays développés jouissent toujours d'un avantage compétitif.

15. En 2000 comme en 2001, on estime au total que l'aide à la production agricole dans les pays de l'OCDE a légèrement diminué, passant de 321 milliards de dollars à 311 milliards, du fait de la hausse des cours des produits subventionnés, qui a entraîné une baisse du soutien des prix du marché. Cette estimation de l'aide totale à la production agricole a légèrement augmenté par rapport à son niveau de 1986/88 (298 milliards de dollars) en raison de l'augmentation des dépenses consacrées aux mesures de soutien des prix qui ne sont pas touchées par les engagements de réduction des subventions pris dans l'Accord sur l'agriculture<sup>o</sup>. L'aide que les pays de l'OCDE apportent à l'agriculture continue à représenter environ huit fois plus que leurs transferts nets au titre de l'aide publique au développement (APD) (moins de 40 milliards de dollars en 2000). En moyenne dans les pays de l'OCDE, les subventions agricoles représentent 31 % des recettes totales des exportations agricoles, dont 78 % sous forme de soutien des prix du marché, de paiements à la production et de subventions sur les intrants agricoles. Les niveaux de cette aide à l'agriculture diffèrent selon les pays et selon les produits, l'aide la plus importante étant accordée aux producteurs qui sont le plus exposés à la concurrence internationale. Ainsi, l'aide apportée à la riziculture correspond à 80 % des recettes de ce secteur, alors que l'aide aux producteurs de viande de mouton, de sucre et de lait en représente 45 % ou plus. Pour résumer, les pays développés n'ont pas saisi l'occasion d'honorer leurs engagements de réduire les subventions agricoles d'une façon qui aurait vraiment profité aux pays en développement.

16. Les évolutions récentes semblent renforcer la tendance à remplacer des mesures qui introduisent d'importantes distorsions dans le commerce par d'autres mesures qui offrent aux producteurs un avantage compétitif appréciable. Les débats en cours à l'Union européenne au sujet d'une proposition de réforme de la politique agricole commune pourraient aboutir à l'abandon progressif des subventions directes au profit de mesures liées à la protection de l'environnement, aux normes de sécurité alimentaire et au développement rural. De même, la proposition avancée par le représentant des États-Unis aux Négociations commerciales, en juillet 2002, porte sur des réductions des subventions qui faussent le commerce international, en particulier les subventions à l'exportation et les tarifs douaniers. En même temps, la nouvelle loi des États-Unis sur l'agriculture (*Farm*

*Security and Rural Investment Act, 2002*) prévoit de très fortes augmentations des dépenses consacrées à l'agriculture, qui, est-il déclaré, seraient conformes aux engagements pris par les États-Unis au titre de l'Accord sur l'agriculture, étant donné que ces mesures n'entraîneraient pas, fait-on valoir, de distorsions ou seraient couvertes par la règle *de minimis*. Cependant, alors que les mesures directes et permanentes de soutien des prix agricoles sont exclues, plusieurs des mesures prévues par cette loi seraient déclenchées par une diminution des revenus agricoles due à des baisses des cours de tel ou tel produit agricole. Dans une situation d'excès d'offre et de baisse des cours, ces mesures isoleraient les agriculteurs américains des signaux émis par le marché et pourraient contribuer à une nouvelle dégradation de la situation de l'offre, déjà excédentaire.

17. Les négociations de l'Organisation mondiale du commerce sur l'agriculture cherchent actuellement à dégager les modalités qui pourraient être à la base de nouvelles concessions et de nouveaux engagements, qui devraient alors être acceptés en mars 2003<sup>p</sup>. Les pays en développement sont d'avis que, dans le cadre de l'Accord sur l'agriculture, le traitement spécial et différencié en leur faveur devrait être rendu plus effectif par l'ouverture d'une « corbeille du développement », grâce à laquelle la libéralisation agricole contribuerait à la satisfaction de leurs besoins principaux de développement au lieu de la contrarier, notamment : a) l'amélioration de la sécurité alimentaire, b) l'amélioration de la viabilité des petits agriculteurs à faible revenu et pauvres en ressources, et c) l'élimination des obstacles, qui, du côté de l'offre, empêchent la diversification de la production et des exportations des pays en développement.

18. Les difficultés que pose au pays en développement, en particulier aux PMA, la mise en oeuvre de certains accords, comme l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), sont également importantes. Les normes et procédés (tels que la méthode de l'analyse des risques aux points critiques) prévus par l'Accord SPS risquent de devenir les principaux obstacles aux exportations agricoles des pays en développement. Pour ce qui est de l'Accord sur les ADPIC, les producteurs agricoles des pays exportateurs qui sont mal équipés pour protéger les droits de propriété intellectuelle risquent

de perdre des marchés si les importateurs craignent que des semences produites ou obtenues « illégalement » n'aient été utilisées pour la production des denrées considérées.

## **2. La sécurité alimentaire et le système commercial international**

19. Dans la Décision ministérielle de Marrakech sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires<sup>q</sup>, il est admis expressément que durant la mise en oeuvre du programme de réforme du commerce des produits agricoles issu des Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, certains des PMA et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires risquent d'avoir du mal à se procurer les denrées alimentaires de première nécessité à des conditions raisonnables, et notamment risquent de rencontrer des difficultés à court terme dans le financement d'un niveau normal d'importations commerciales de denrées alimentaires de base.

20. Dans beaucoup de PMA et de pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (qui, ensemble, comptent plus d'un milliard d'hommes), les importations alimentaires représentent plus d'un cinquième des importations totales. Les dirigeants de ces pays craignent donc souvent de se trouver aux prises avec la difficulté de financer des factures d'importation de denrées alimentaires beaucoup plus élevées au cours des années qui viennent, d'abord parce que l'aide alimentaire va diminuer (du fait d'une diminution possible des excédents dans les pays de l'OCDE qui pourrait découler de l'application de l'Accord final des Négociations d'Uruguay) et qu'elle sera remplacée par des importations alimentaires aux prix du commerce, et ensuite parce que les prix des denrées alimentaires augmenteront du fait de la diminution des subventions à l'exportation dans les pays de l'OCDE et d'effets plus graves, sur les prix, des fluctuations brutales de l'offre, par suite d'une diminution des stocks mondiaux de denrées alimentaires.

21. Le programme de réforme du commerce des produits agricoles découlant des Négociations commerciales d'Uruguay n'est pas entièrement appliqué et il est donc impossible de déterminer si la libéralisation entraîne une augmentation des cours mondiaux des denrées alimentaires et une plus grande

instabilité de ces cours. Mais si c'est le cas, la sécurité alimentaire des pays les moins avancés et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires pourrait être compromise, à moins que des mesures complémentaires ne soient prises pour s'assurer que dans le cas de brusques variations des cours, ces pays puissent continuer à importer des quantités suffisantes d'aliments. Après la privatisation et la libéralisation, les importations alimentaires, dans ces pays, sont maintenant entre les mains du secteur privé, et les systèmes utilisés par les importateurs pour financer leurs achats ne sont pas assez flexibles pour permettre une augmentation rapide du financement d'une année à l'autre; ainsi, cela pourrait justifier la création d'une nouvelle facilité multinationale de financement des importations de produits alimentaires<sup>t</sup>.

### 3. Produits minéraux et métaux

22. En ce qui concerne les exportations de produits minéraux, les obstacles tarifaires et non tarifaires ont un impact limité sur le commerce international. Néanmoins, un nombre assez important d'affaires d'accusation de dumping concernant les métaux sont en instance. La mesure commerciale la plus importante prise récemment concernant les produits minéraux et les métaux est l'ensemble de mesures temporaires de sauvegarde introduit par les États-Unis en mars 2002, et, en particulier, l'imposition de droits pouvant aller jusqu'à 30 % sur un grand nombre de produits en acier. Il est encore trop tôt pour mesurer les effets de ces mesures, mais il semble qu'elles ont un impact surtout sur les produits finis. Les importations des États-Unis durant les six premiers mois de 2002 ont diminué de 8 % par rapport à la même période en 2001<sup>s</sup>. L'essentiel de cette baisse a eu lieu en mars, avril et mai. En revanche, les importations de produits semi-finis, sujets à un contingent d'importations en franchise, ont fortement augmenté. Comme plusieurs pays, parmi lesquels la plupart des pays en développement membres de l'OMC, se trouvaient exemptés de ces nouveaux droits, et comme un grand nombre d'exemptions individuelles avaient déjà été accordées, les résultats varient selon les exportateurs. Parmi les pays en développement, le Brésil, la Chine, la République de Corée et la Province chinoise de Taiwan ont vu leurs exportations de produits finis en acier baisser le plus fortement. Les effets à long terme, en particulier sur la situation d'excédent dans l'industrie mondiale de l'acier, demeurent incertains.

## B. Les structures des marchés et l'économie internationale des produits de base

23. Naguère encore, les producteurs, dans la plupart des pays, étaient dans une large mesure protégés du marché mondial par des mesures telles que les obstacles tarifaires, les subventions et les fonds de stabilisation. Ces aides survivent principalement dans les pays de l'OCDE. Dans beaucoup de cas, les programmes publics dans les pays en développement étaient non seulement coûteux mais aboutissaient en fait à des cours plus faibles, quoique stables, pour les producteurs<sup>t</sup>. Cependant, le système libéralisé d'aujourd'hui pose aussi des problèmes. De nombreuses structures d'appui dans les pays en développement (celles qui permettent l'exécution des contrats, les services d'inspection, la commercialisation ou le financement) restent très fragiles, des années pourtant après l'abolition des offices de commercialisation d'État, plaçant les producteurs de ces pays dans une situation défavorable par rapport à ceux des pays développés. Ces dernières années, on a vu aussi la disparition presque complète des sociétés locales d'exportation et même des négociants ou distributeurs locaux, dans beaucoup de pays, et leur remplacement par des agents ou des filiales de grandes maisons de commerce internationales. Les fournisseurs locaux de services tels que les compagnies d'assurances, les banques et les caisses de garantie ont récemment vu beaucoup de leurs activités leur échapper au profit de la concurrence internationale.

24. Pour beaucoup d'entreprises, l'investissement direct revêt maintenant moins d'importance comme outil de contrôle de la filière, et il a été remplacé par des contrats de production, diverses alliances et d'autres mécanismes qui permettent de coordonner les fournisseurs d'intrants, les agriculteurs, tous ceux qui sont appelés à transformer les produits, et les négociants.

25. Une meilleure obtention et une meilleure utilisation de l'information peuvent, dans une certaine mesure, compenser l'effet négatif de cette concentration accrue. L'amélioration des télécommunications, notamment grâce à l'Internet, ont amené des améliorations majeures de la génération et de la distribution de l'information sur les produits de base. Par exemple, l'exploitation réussie d'une bourse

des marchandises n'est plus l'apanage de grandes entreprises des pays développés. De plus, des portails locaux, pour le commerce des produits de base, peuvent être créés au profit des usagers de pays en développement et peuvent atteindre les campagnes, révolutionnant, ce faisant, les possibilités et les perspectives des exploitants agricoles isolés qui n'ont pas les moyens voulus<sup>u</sup>. Comme les services d'information et les services de commercialisation peuvent être regroupés pour améliorer les mécanismes de financement du commerce des denrées alimentaires, les avantages virtuels sont considérables. En revanche, de nombreux producteurs risquent d'être laissés pour compte dans cette évolution.

26. Comme les marges sur les transactions commerciales traditionnelles de port à port ont considérablement diminué du fait de l'amélioration de la diffusion de l'information sur les cours, les maisons de commerce ont été forcées de s'occuper d'achats locaux et d'opérations locales de transformation et de distribution dans les pays en développement. Les risques sont maintenant plus grands, et rares sont ceux qui peuvent prospérer dans ce nouveau climat. Néanmoins, les profits réels, dans la filière des produits de base, ne semblent pas être avant tout le fait des maisons de commerce, si grandes qu'elles soient. Au contraire, ces profits reviennent à ceux qui contrôlent certains points névralgiques le long de la filière de la valeur ajoutée, aux détenteurs de marques connues ou à ceux qui peuvent faire en sorte que leurs produits soient présentés sur les rayons des supermarchés.

27. La croissance rapide des chaînes de supermarchés, facilitée par la libéralisation, est un phénomène qui n'a pas reçu l'attention voulue des pouvoirs publics et des organismes de développement. En Amérique latine, les supermarchés représentent désormais 60 % des ventes au détail de denrées alimentaires; et la valeur des fruits et des légumes vendus par cette filière est deux ou trois fois supérieure à celle des quantités exportées. Les chaînes de supermarchés ont leur propre mode de fonctionnement et, étant donné leur présence massive sur le marché, elles ont un impact incontestable sur les producteurs et sur les règles de production par le canal du contrôle des coûts, de la qualité et de la sécurité des denrées alimentaires, de la variété des produits et de l'innovation, ainsi que de la distribution. Les chaînes de supermarchés offrent des possibilités aux petits

producteurs et aux petits exportateurs des pays en développement, qui peuvent avoir ainsi accès à des marchés plus vastes, mais peuvent également entraver une participation active et efficace à la filière internationale de création de valeur ajoutée. Les 200 plus grandes chaînes de distribution mondiale et leurs fournisseurs (avec un chiffre de vente de 2,8 milliards de dollars) par leur association (CIES, the Food Business Forum) ont décidé, en début d'année, d'adopter de nouvelles normes obligatoires s'imposant à leurs fournisseurs. L'impact de cette décision, qui pourrait être de simplifier la situation des exportateurs en réduisant le nombre des normes différentes, risque d'être très important et pourrait rejeter dans l'ombre ce que les gouvernements pourraient décider dans le cadre des accords de l'OMC. De plus, pour simplifier les opérations, de nombreuses chaînes de distribution réduisent désormais considérablement le nombre de leurs fournisseurs. Ceux qui seront rejetés auront à vendre leurs produits sur des marchés plus réduits, à des prix plus faibles, ou alors trouver de nouveaux créneaux. Dans ce climat, les efforts faits, par exemple par des coopératives, pour promouvoir une production nouvelle ou de meilleure qualité de certaines denrées, devront être étroitement coordonnés avec les commissionnaires d'achat des chaînes de distribution et des autres grands utilisateurs finaux.

28. Les consommateurs, en particulier les consommateurs de denrées agricoles, mais dans une large mesure aussi, de métaux, sont de plus en plus exigeants en ce qui concerne la qualité des produits qu'ils achètent, la date de livraison, l'origine, la traçabilité des produits, et les conditions environnementales et sociales de leur production. Le rôle joué par l'étiquetage indiquant le respect de conditions équitables de commerce et les autres pratiques de responsabilité sociale ou environnementale du commerce deviennent également de plus en plus importants. De nombreux produits de base se trouvent en fait différenciés, les filières d'offre devant être spécialement adaptées aux nécessités de contrôler le produit depuis sa production jusqu'à sa livraison au consommateur.

29. Dans certains cas, les producteurs profitent de ce changement en obtenant un prix supérieur au cours sur le marché mondial. Mais bien souvent, ces prix offerts pour certaines denrées ne se traduisent pas par une amélioration des prix versés aux producteurs. Dans beaucoup de pays en développement, les systèmes de

contrôle de la qualité n'ont pas été à la hauteur des exigences formulées par le secteur concerné. Par exemple, une fève de cacao sera d'autant plus précieuse que le chocolat produit par sa transformation présentera certaines caractéristiques de viscosité, se prêtant à son utilisation pour l'enrobage des crèmes glacées, par exemple. Alors que les fabricants de chocolat sont disposés à payer un prix plus élevé pour des fèves de cacao ayant ces caractéristiques, bien souvent celles-ci, dans beaucoup de pays producteurs, ne sont pas même mesurées.

### C. Développement fondé sur les produits de base et diversification

30. Dans plusieurs pays en développement tributaires des produits de base, notamment les pays les moins avancés, le secteur des produits de base, auquel revient la tâche de favoriser l'épargne et les échanges extérieurs en vue du développement, n'a pas servi de moteur de croissance et d'industrialisation. Ces pays se caractérisent par une faible productivité, un secteur des produits de base à faible valeur ajoutée et peu concurrentiel, généralement concentré sur une petite gamme de produits dont la demande ne croît guère et les prix réels sont en baisse. Leur dépendance vis-à-vis des produits de base est associée à la lente croissance des exportations qui, avec les crises liées aux termes de l'échange telles que celles subies par les producteurs de café et de coton, a conduit à une stagnation de la productivité, de l'investissement et de l'épargne. En raison de la lenteur de la croissance des exportations, la plupart de ces pays doivent faire face à une crise des devises. Les volumes importés sont réduits et l'insuffisance des importations de technologie et l'absence d'importations complémentaires ont conduit à une diminution de l'investissement, à une utilisation moins optimale des ressources disponibles et à des processus de production inefficaces.

31. L'appui de la communauté internationale et les réformes nationales sont tous deux nécessaires pour que les pays à faible revenu échappent au piège de la pauvreté dans lequel leur dépendance vis-à-vis des produits de base les a jetés. Si l'on veut que le secteur des produits de base crée des revenus suffisants pour stimuler le développement,

- Les producteurs et les exportateurs doivent avoir accès à des informations à jour et exactes sur le

marché et notamment sur les prix, sur les marchés d'exportation, sur la qualité attendue et les normes.

- Les producteurs doivent avoir accès à des technologies qui leur permettent de produire à des prix compétitifs.
- Les entreprises doivent pouvoir accéder au financement à des conditions raisonnables et se protéger contre les baisses de prix et d'autres risques au moyen d'instruments adaptés. Pour ce faire, il faut que le système bancaire et les assurances fonctionnent correctement et soit suffisamment développé et qu'il existe un cadre réglementaire adapté.
- L'accès à l'infrastructure et aux services de transport doit être assuré et facturé à des prix compétitifs. Ce constat vaut particulièrement pour les produits tels que les fruits et les légumes frais.
- Les exportateurs doivent avoir accès aux marchés à des conditions non discriminatoires et la concurrence des producteurs bénéficiant de subventions doit être éliminée.
- Les producteurs et les exportateurs doivent chercher à accéder aux marchés, par exemple en prenant des arrangements de partenariat avec les importateurs ou les grands distributeurs.
- Les producteurs doivent pouvoir se conformer aux normes officielles de qualité et de phytosanité, notamment celles relatives à l'étiquetage et à l'emballage, ainsi qu'aux normes officieuses liées aux préférences des acheteurs.

32. Ces questions ont toutes été abordées dans le cadre d'un projet interrégional de diversification et de développement fondé sur les produits de base entrepris par la CNUCED dans le cadre du Compte pour le développement. À l'occasion de ce projet, plusieurs ateliers régionaux et nationaux ont été organisés qui ont formulé des propositions d'action concrète à l'intention des gouvernements concernés, du secteur privé, de la société civile et de la communauté internationale<sup>v</sup>.

33. Dans la plupart des pays ayant réussi leur transition, le secteur des produits de base a subi une transformation dynamique. Grâce à l'élimination des goulots d'étranglement et à l'adoption de stratégies adaptées par les pouvoirs publics et les entreprises, la

compétitivité a été améliorée et, de ce fait, les facteurs, jusqu'à présent négligés, liés à l'avantage comparatif ont été privilégiés. Les schémas de production ont été modifiés au profit des produits transformés à forte valeur ajoutée dont la demande nationale et internationale augmente davantage. En se spécialisant dans ce type de produits et parallèlement en cherchant à n'en produire d'autres encore plus rentables, ces pays ont joué avec succès la carte de la diversification. Ils ont pu accroître la plus value ainsi créée et la conserver pour l'investir dans de nouvelles initiatives de développement et de réduction de la pauvreté. Dans le cadre de ce processus, la diversification des entreprises a consisté pour ces dernières à s'intégrer dans des chaînes de valeur globales. Ces entreprises ont adopté des techniques commerciales modernes, pris des risques calculés et accédé à de nouveaux secteurs de production où les profits étaient plus importants.

34. Vue sous cet angle, la diversification n'a pas seulement généré des ressources mais conduit à une réduction de la vulnérabilité face aux chocs extérieurs, qui s'est accompagnée d'une évolution des mentalités dans le milieu des affaires. Cette évolution est une condition préalable à la diversification ainsi qu'un facteur important dans la promotion du développement. Pour sortir du cycle vicieux de la dépendance et accéder au cycle vertueux du dynamisme et du développement, il faut pouvoir axer sa production et ses exportations, non pas sur des produits traditionnels, mais sur des produits plus dynamiques, tout en conservant les compétences acquises par le passé.

### **III. Évolution récente de la coopération internationale dans le domaine des produits de base**

35. Il existe actuellement au niveau intergouvernemental 24 organisations internationales spécialisées dans les produits de base, dont six sont les Accords internationaux de produit (sur le cacao, le café, les céréales, l'huile d'olive et les olives de table, le sucre et les bois tropicaux) et les autres sont des institutions intergouvernementales spécialisées dans les produits de base d'autres types. Toutes ces organisations sont reconnues par le Fonds commun pour les produits de base comme des organismes internationaux de produit aux fins de l'élaboration, de la présentation et du contrôle des projets financés au titre de son deuxième guichet<sup>w</sup>.

36. Aucun des accords internationaux de produit ne s'efforce actuellement de réguler le marché de son produit au moyen de méthodes telles que les stocks tampons, la gestion de l'offre ou le soutien des prix<sup>x</sup>. Le dernier accord de ce type, l'Accord international de produit sur le caoutchouc, a cessé de fonctionner en 1999 et ses fonctions de statistique et de développement ont été transférées au Groupe international d'étude du caoutchouc. Les organes internationaux de produit rassemblent et diffusent des informations, encouragent la recherche et les études sur les aspects économiques de la production, de la consommation et de la distribution des produits de base, et promeuvent les projets de développement.

37. Un nouvel accord international sur le cacao a été négocié en février 2001 qui doit entrer en vigueur en 2002. L'accord de 2001 a pour but de venir en aide aux petits producteurs de cacao et de contribuer à la protection de l'environnement par le biais de « la gestion durable des ressources cacaoyères afin d'assurer des recettes équitables à tous les acteurs de l'économie cacaoyère ». Il est particulièrement important de noter à cet égard l'accent qui est mis sur le rôle du secteur privé dans le soutien apporté à l'économie cacaoyère durable et dans la promotion de la consommation de cacao.

38. L'Accord international de 2001 sur le café est entré en vigueur à titre provisoire en octobre 2001. Il fixe plusieurs objectifs nouveaux : encourager ses membres à créer une économie caféière durable, encourager la consommation de café, améliorer la qualité, encourager les programmes de formation et d'information conçus pour promouvoir les transferts de technologie entre États membres et procéder à des analyses et fournir des services consultatifs en vue de l'élaboration de projets en faveur de l'économie caféière mondiale.

39. La Conférence des Nations Unies sur le jute et les articles en jute, 2001, a négocié un accord portant mandat du Groupe d'étude international du jute 2001 pour remplacer l'ancien accord. Le nouveau groupe est entré en fonctions en avril 2002.

40. L'essentiel des projets de développement en faveur des pays en développement tributaires des produits de base est financé au titre du Front commun pour les produits de base. En mai 2002, le Fonds avait approuvé 105 projets ordinaires et 37 projets accélérés dont le coût total s'élevait à 317,5 millions de dollars,

dont 152,3 millions de dollars provenaient du Fonds. Les projets couvrent 36 produits de base (33 produits agricoles et 3 produits minéraux).

## IV. Conclusions

41. Deux problèmes majeurs appellent l'attention urgente de la communauté internationale dans le domaine des produits de base : la chute catastrophique des prix de certains produits de base, en particulier du café, du coton et du sucre, et la poursuite des politiques de soutien agricole par les pays développés. Ensemble, ces deux problèmes provoquent dans les pays de production primaire en développement des pertes d'un montant comparable à celui de l'aide publique au développement (APD) reçu par tous les pays en développement. À long terme, les pays en développement auront besoin d'une aide pour améliorer leur capacité de production et leur participation aux chaînes de la plus-value internationale.

42. Les excédents à l'origine de cet effondrement des prix doivent être éliminés. Toutefois, les pays producteurs ne peuvent pas à eux seuls réduire leur offre excédentaire à un niveau propre à renverser la tendance des prix du fait en particulier que leurs ressources financières sont épuisées par la chute des cours. La communauté internationale devrait mobiliser des ressources pour financer la contraction de la capacité de production, en particulier chez les producteurs à coût de revient élevé, et le redressement, la diversification et la transformation de l'économie des pays concernés. Pour éviter la réapparition de telles catastrophes, les dispositifs de financement compensatoire des déficits des recettes d'exportation devraient être revus afin de fournir un filet de sécurité temporaire aux pays producteurs en développement qui sont lourdement tributaires de l'exportation de quelques produits de base. À court terme, on devrait au minimum limiter radicalement, voire même abolir, les systèmes de soutien dont bénéficient les producteurs des pays développés en concurrence avec des producteurs des pays en développement dans un même secteur, comme le coton et le sucre.

43. Des mesures doivent également être prises pour améliorer l'accès des exportations agricoles des pays en développement aux marchés des pays développés. Pour que ces exportations puissent

accéder beaucoup plus facilement aux marchés, il faudra, outre une réduction marquée et cohérente des subventions, soit une baisse beaucoup plus prononcée des tarifs douaniers, soit un net accroissement des volumes admis à des tarifs plus bas, voire même, de préférence, les deux. Il importe aussi d'éliminer les autres obstacles au commerce et les pratiques qui provoquent des distorsions sur le marché. Parmi les autres questions qui doivent être réglées dans le cadre de la libéralisation croissante du commerce international, on citera la capacité potentielle des entreprises commerciales d'État à fausser le marché, la puissance commerciale des grosses sociétés, le recours croissant aux droits anti-dumping et l'abus possible de l'aide alimentaire et des crédits à l'exportation. Il faudra également traiter les problèmes que pose la libéralisation aux pays importateurs nets de produits alimentaires et aux exportateurs spécialisés qui dépendent d'un ou deux produits de base.

44. Lors des négociations commerciales internationales, on devrait laisser aux pays en développement les plus vulnérables comme les pays les moins avancés et à ceux qui n'exportent qu'un seul produit de base la latitude de décider lesquels des produits feront l'objet d'engagements en matière de réduction des droits de douane et de mesures non tarifaires ainsi que du contenu des engagements et des règles et mesures disciplinaires. Ces mesures particulières devraient également prendre en compte les difficultés spéciales que rencontrent les pays en développement tributaires des produits de base comme le niveau extrêmement bas des cours des produits de base et l'instabilité des prix. Parmi les mesures envisageables figurent l'amélioration des conditions de transfert des techniques et l'établissement de règles (analogues à celles applicables aux entreprises commerciales d'État) pour les sociétés privées exerçant une énorme influence économique. L'assistance technique liée au commerce, en faveur de laquelle les pays développés semblent accepter de s'engager, devrait viser non seulement la négociation ou la mise en oeuvre des accords de l'Organisation mondiale du commerce, mais l'appui aux efforts de diversification et l'augmentation de la capacité de production permettant de mieux tirer profit des perspectives offertes par le nouveau cadre commercial. Une assistance technique et financière renforcée permettant d'assurer la traçabilité, de

faire face aux mesures sanitaires et phytosanitaires et aux obstacles techniques aux normes commerciales et de faire appliquer les ADPIC permettrait aussi de répondre à certains des besoins les plus importants des pays en développement.

45. À l'intérieur même des pays en développement exportateurs de produits de base, des facteurs institutionnels comme la pénurie d'informations sur les marchés, l'accès insuffisant aux techniques et aux facteurs de production, le manque de services de vulgarisation, les difficultés d'accès au financement et le manque d'organisation et de coopération entre les firmes nationales opposent de formidables obstacles à l'accroissement des recettes tirées des exportations de produits de base et à la diversification. Outre les efforts déployés pour améliorer les infrastructures et renforcer les associations d'agriculteurs et d'exportateurs, il importe d'améliorer l'accès aux données sur les marchés, d'accroître les compétences et les connaissances, notamment sur les questions financières, et d'améliorer les cadres juridiques.

46. Les mesures prises dans ces domaines par les gouvernements à titre individuel et par la communauté internationale avec la participation active du secteur privé peuvent avoir un impact favorable sur les moyens d'existence des producteurs de produits de base. Il conviendrait d'appuyer la coopération internationale entre producteurs et consommateurs et d'étendre les activités du deuxième guichet du Fonds commun pour les produits de base. Il faudrait mettre davantage de ressources à la disposition de ce Fonds pour financer la recherche et le développement et les services de vulgarisation dans les pays en développement ainsi que la recherche adaptative sur la production et la transformation visant plus particulièrement les petits exploitants et les petites et moyennes entreprises des pays en développement.

#### Notes

<sup>a</sup> Les tableaux statistiques seront affichés sur le site Web ci-après : <[http://www.unctad.org/infocomm/comm\\_docs/docs/gapaper/index.htm](http://www.unctad.org/infocomm/comm_docs/docs/gapaper/index.htm)>.

<sup>b</sup> Ajusté d'après l'indice de valeur unitaire des produits manufacturés exportés par les pays développés à économie de marché.

<sup>c</sup> La baisse est plus faible en termes réels du fait de l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport aux devises des autres pays développés.

<sup>d</sup> L'industrie sucrière des États-Unis est fortement subventionnée, la moitié environ des recettes des producteurs de sucre provenant de l'aide gouvernementale... En moyenne, les producteurs de sucre des États-Unis ont reçu 2,6 fois le prix de la valeur marchande mondiale du sucre depuis le milieu des années 80 (Banque mondiale, *Perspectives économiques mondiales*, 2002) (Washington, 2002), p. 48.

<sup>e</sup> Oxfam, *The Coffee Market: a background study* (Oxfam, janvier 2001).

<sup>f</sup> CCIC, *Cotton: Review of the World Situation*, vol. 55, No 4 (mars-avril 2002), p. 15.

<sup>g</sup> OIC : « The Global Coffee Crisis: international cooperation to redress the situation », aide-mémoire, juillet 2002.

<sup>h</sup> *Financial Times*, 17 janvier 2002.

<sup>i</sup> Par exemple, le prix du chocolat a augmenté de 4,8 % entre mai 2001 et mai 2002 en Suisse (Office fédéral de statistique, communiqué de presse, Neuchâtel (Suisse), 31 mai 2002). Selon l'industrie chocolatière suisse, les prix devraient de nouveau augmenter en octobre de cette année.

<sup>j</sup> Voir le *Recueil des instruments juridiques incorporant les résultats des Négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay, fait à Marrakech le 15 avril 1994* (publication du Secrétariat du GATT, GATT/1994-7).

<sup>k</sup> J. Brooks et C. Cahill. « Why agricultural trade liberalization matters », *OECD Observer*, 26 octobre 2001, p. 44.

<sup>l</sup> CNUCED et Secrétariat du Commonwealth. « Duty and quota free market access for LDCs: an analysis of Quad initiatives » (UNCTAD/DITC/TAB/Misc.7), Londres et Genève, 2001.

<sup>m</sup> Sur les 25 pays membres de l'Organisation mondiale du commerce qui ont réservé leur droit d'utiliser des subventions à l'exportation au titre de l'Accord sur l'agriculture, 23 sont des pays développés. La plupart des pays en développement n'ont pas les ressources financières nécessaires pour accorder de telles subventions.

<sup>n</sup> Il est à noter que les subventions à l'exportation peuvent être remplacées par des garanties des crédits à l'exportation, qui, tout en étant peut-être moins générateurs de distorsions, réduisent le risque auquel s'exposent les exportateurs. Les États-Unis ont augmenté leurs dépenses au titre des garanties de crédit à l'exportation de 5 % en 2001 (OCDE, *Les politiques*

*agricoles dans les pays de l'OCDE : suivi et évaluation, 2002).*

- o L'estimation de subventions agricoles inclut les subventions qu'apportent les consommateurs par les prix plus élevés qu'ils consentent à payer. La protection des marchés intérieurs est bien entendu une condition préalable de cette aide.
- p On trouvera une description détaillée du processus actuel et prévu de négociation sur l'agriculture à l'OMC dans le rapport de la CNUCED à l'Assemblée générale sur l'évolution du système commercial international (A/57/376).
- q Voir la décision du 14 novembre 2001 adoptée par la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à sa quatrième session (WT/MIN/01/17) sur les questions et préoccupations relatives à la mise en oeuvre, par. 2.2.
- r OMC : Rapport du Groupe interinstitutions sur les difficultés à court terme du financement de niveaux normaux d'importations commerciales de denrées alimentaires de première nécessité (WT/CG/62), 28 juin 2002.
- s *Metal Bulletin*, 15 août 2002, p. 17.
- t Il est à noter que les obstacles tarifaires demeurent souvent élevés dans les pays en développement.
- u Par exemple, la société Café Britt vend par téléphone du café à des consommateurs, par le numéro 800, les consommateurs pouvant commander des sacs de café en grain directement à une exploitation située, par exemple, au Brésil, et se les faire livrer à domicile (« e-commerce : Marketing tool or revenue producer », *Coffee & Tea Trade Journal*, Vol. 172, No 6, juin/juillet 2000).
- v Les exposés faits lors des ateliers et les recommandations formulées à cette occasion sont disponibles sur le site <<http://www.unctad.org/infocomm/Diversification/index.htm>>.
- w La liste complète de ces organes internationaux de produits et des liens renvoyant à leur site Web se trouvent à l'adresse suivante : <<http://www.unctad.org/commodities/partners.htm>>.
- x Ces méthodes sont actuellement à l'étude le plus souvent dans le cadre des arrangements de producteurs plutôt qu'au niveau des organes de producteurs-consommateurs.